



6.2.10. PORTE

6.2.10.1. ETAT

6.2.10.1.1. **Détérioration notable** | S |

Déformation entraînant un dépassement de gabarit de plus de 5 cm.
Corrosion perforante généralisée.

6.2.10.1.2. **Partie saillante** | S |

Partie saillante : Partie non indispensable du point de vue technique, pointue, tranchante ou constituant soit angle vif, soit saillie dangereuse, susceptible d'aggraver notablement, en cas de collision, le risque d'accident corporel pour les autres usagers de la route, et notamment les piétons, cyclistes ou cyclomotoristes.

Est assimilée à une partie non indispensable du point de vue technique toute partie pouvant être déplacée sans inconvénient réel.

6.2.10.1.3. **Détérioration** | O |

Observation à mentionner en cas de détérioration léger de la porte d'un véhicule ne rentrant pas dans le cadre des points 6.2.10.1.1. et 6.2.10.1.2.

6.2.10.2. FONCTIONNEMENT

6.2.10.2.1. **Mauvais fonctionnement** | S |

Ne s'ouvre pas ou ne se ferme pas. Absence de commande d'ouverture intérieure ou extérieure.

6.2.10.2.2. **Fonctionnement anormal** | O |

Observation à mentionner en cas de fonctionnement aléatoire d'une porte ne rentrant pas dans le cadre du point 6.2.10.2.1.

6.2.10.3. FIXATION

6.2.10.3.1. **Défaut notable de fixation** | S |

Absence ou détérioration de fixations empêchant l'ouverture ou la fermeture.

6.2.10.3.2. **Défaut de fixation** | O |

Observation à mentionner en cas de mauvaise fixation d'une porte ne rentrant pas dans le cadre du point 6.2.10.3.21



Formation Contrôle Automobile

6.2.10.4. DIVERS

6.2.10.4.1. Absence | S |

Motif de contre-visite sans interdiction de circuler en cas d'absence d'une porte sur le véhicule.

